

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 mars 2023



§ Des finances équilibrées

Délibération n°3.1. La stabilité des taux d'imposition continue

Dans un contexte économique inflationniste, la Mairie de Toulouse poursuit ses efforts de soutien au pouvoir d'achat des ménages en n'augmentant aucun impôt et ce, depuis 2015.

En conséquence, les taux d'imposition pour 2023 sont maintenus au même niveau que 2022, à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,25%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,35%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,74%.

10 Délibérations : + de 3 millions d'euros subventions

Dans le cadre de son soutien aux associations œuvrant dans les domaines de la culture, de l'emploi, du sport, du social ..., la Mairie de Toulouse propose au vote de ce Conseil Municipal + de 3 millions d'euros de subventions.

Parmi elles :

- 103 850 euros pour des associations intervenant auprès de seniors (lutte contre l'isolement, prévention du vieillissement, accès aux loisirs...). Délibération 22-0924
- 70 000 euros pour des associations qui portent des actions dans le domaine de l'emploi ou de l'insertion. Délibération 22-0900
- 713 900 euros pour les Centres sociaux au bénéfice des 7 associations qui en sont gestionnaires. Délibération 22-00921
- 1,5M€ au titre de l'année 2023 pour les associations culturelles portant des actions destinées à un large public au travers de disciplines telles que les arts plastiques, les arts visuels, la culture occitane, les cultures urbaines, la danse, le spectacle vivant... Délibération 22-0888



- 300 000 euros d'investissements à l'association les Amis du Stade Toulousain pour les travaux d'accueil du camp de base de l'équipe japonaise lors de la Coupe du Monde de Rugby 2023, aménagements qui bénéficieront ensuite de manière pérenne à toutes les équipes du Stade Toulousain. Délibération 23-0065
- 40 350 euros d'investissement à destination de clubs sportifs et associations pour l'achat de véhicules et matériels spécifiques tels que des fauteuils adaptés au handisport. Délibération 23-0014
- 15 500 euros à l'association Nature Occitanie pour mener des actions liées à la préservation de la biodiversité dans la gestion des parcs et jardins municipaux. Délibération 22-0881
- 122 400 euros pour des associations intervenant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Délibération 22-0923
- 188 160 euros pour les frais de fonctionnement de l'association France Victimes 31 qui a pour mission de faciliter l'accès au droit, d'informer et accompagner les personnes victimes d'infractions pénales. Délibération 22-0926

§ Pour un cadre de vie amélioré

Délibération n°7.1. PLUi-H : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

1ère étape importante de l'élaboration du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat) métropolitain, le débat sur les orientations générales de son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) va permettre de définir les grandes orientations de développement à l'échelle de la Métropole.

Notre territoire a cela de spécifique qu'il accueille près de 9.000 nouveaux habitants chaque année. Le débat doit permettre à un projet d'aménagement d'émerger pour anticiper l'arrivée de 90.000 nouveaux habitants en 10 ans (2025-2035) tout en limitant l'étalement urbain.

Le futur PADD, outil pour préparer l'avenir de la Métropole, doit concilier attractivité, sobriété et solidarité en :

- préservant et valorisant les ressources du territoire (eau, espaces naturels ou agricoles, développement des énergies renouvelables...)
- offrant un cadre de vie amélioré, innovant et solidaire.



Délibération n°7.4. Un partenariat pour développer l'attractivité du Grand Mirail

Pour permettre l'émergence d'un projet urbain ambitieux et favoriser la construction de nouveaux logements dans le quartier du Grand Mirail, la Mairie de Toulouse a identifié plusieurs terrains à Basso Cambo et à la Reynerie. Ces sites sont pour partie propriété de la Mairie, mais également de propriétaires privés.

Il est proposé au vote du Conseil municipal l'approbation d'un partenariat entre les différents acteurs, impliquant également Toulouse Métropole, compétente en matière d'aménagement, pour une cession conjointe de ces terrains à un opérateur unique, à même de permettre une cohérence globale des programmes qui seront proposés. Ceux-ci se développeront à proximité d'équipements de loisirs attractifs (ex : base nautique de la Reynerie), et intègreront une offre culturelle, articulée en particulier autour d'un projet de cinéma, mais aussi d'une offre de e-gaming.

§ Des rues nouvelles baptisées

Délibération. 2.1. Dénomination de voies

Quartier Montaudran Malepère / route de Labège

Pour trois nouvelles artères, rue Sabiha Gökçen, aviatrice turque (1913-2001), allée Rose Vallan, conservatrice de musée et résistante (1898-1980) et rue Chien-Shiung Wu, physicienne américaine (1912-1997).

Quartier Rangueil / rue Léon-Joseph Bonnat

Pour la nouvelle rue entre la rue Léon-Joseph Bonnat et la rue Jeanne Marvig, rue du **Docteur Mathieu Montalègre**, président Fondateur du Rotary Club de Toulouse (1872-1938).

Quartier Lalande / chemin de Moulis

Rue **Sébastienne Marre**, artiste Peintre (1912-1992) pour la nouvelle voie entre le chemin Dortis et le chemin de Moulis.

Quartier Montaudran campus d'innovation / rue Tarfaya

Pour le nouvel espace vert de 2,5 hectares aménagé sur le Campus d'innovation, au pied des bâtiments B612, espace Clément Ader et la maison de la formation Jacqueline Auriol, Parc Jacques Maziol, Ministre de la Construction (1918-1990).

Quartier Montaudran aérodrome / rue Pranville et Negrin

Pour la nouvelle artère située au niveau de la rue Pranville et Negrin, allée Pierre de Saint-Roman, pionnier de l'Aviation (1891-1927).

Quartier Niel

Pour l'allée à l'entrée du jardin Niel, « Les Filles et Fils des tués-morts pour la France – Pupilles de la Nation ».



§ Solidarité internationale

Délibération n° 18.1. Toulouse et Kyiv renforcent leurs liens dans le domaine scientifique interuniversitaire

Dans le cadre du jumelage de Toulouse avec la capitale de l'Ukraine depuis près de 50 ans, des échanges, des projets de coopération ont été menés conjointement dans différents domaines, dont celui des échanges universitaires et scientifiques.

Il existe un partenariat actif depuis 1998 entre les chimistes de l'université Paul Sabatier à Toulouse et de l'université Taras Chevtchenko à Kyiv autour de projets de recherche, doctorats... et de nombreuses rencontres se sont tenues dans le cadre de cette coopération interuniversitaire. En particulier, la 10ème édition de la Conférence de Chimie Toulouse-Kyiv organisée à Toulouse en juin 2019 a rassemblé une centaine de chercheurs de différents pays, contribuant au rayonnement scientifique des deux villes à l'international dans le domaine.

En 2017, une Convention de coopération scientifique interuniversitaire entre les villes de Kyiv et Toulouse, les Universités Taras Chevchenko et Paul Sabatier, ainsi que l'Ambassade de France en Ukraine a été signée.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 5 ans.

Dans le contexte de guerre actuel, cette coopération scientifique entre les deux universités, renforce les liens entre les deux villes. Elle contribue à maintenir le lien interuniversitaire et permettra également de prendre part à la dynamique de reconstruction lorsque le conflit aura pris fin.

Délibération n° 18.5. La Mairie de Toulouse apporte une aide d'urgence aux sinistrés de Turquie et de Syrie

Le 6 février dernier, deux séismes de magnitude 7,8 et 7,5 qui ont frappé la Turquie et la Syrie, ont causé un lourd bilan humain. Les besoins en matière de soins médicaux, de nourriture, d'eau, d'abris et de protection dans les zones touchées par ce séisme sont immenses.

Après cette terrible catastrophe, la Mairie de Toulouse se mobilise pour apporter son soutien et renforcer des actions ciblées.

Cités Unies France a lancé un fonds de solidarité qui visera à agir au service d'une action de réhabilitation auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des États. Adhérente de Cités



Unies France, la Mairie de Toulouse souhaite abonder à cette aide d'urgence en proposant un appui à hauteur de 15 000€.

L'association toulousaine France Turquie Midi Pyrénées a lancé un appel aux dons et identifié des besoins de première nécessité (vêtements, protections contre le grand froid, produits alimentaires et d'hygiène...). Elle prévoit d'acheminer les dons au plus près des sinistrés en lien avec le Consulat de Turquie à Bordeaux. La Mairie de Toulouse proposé d'attribuer une aide d'urgence à hauteur de 5 000€ à l'association.

Enfin, pour appuyer l'association Chrétiens d'Orient engagée dans 23 pays auprès de tous sans considération d'appartenance religieuse, il est proposé une aide à hauteur de 5.000€ pour son action d'urgence suite au tremblement de terre en Turquie et Syrie.

La Mairie de Toulouse s'engage à hauteur de 25.000€, et une future phase sous forme d'aide multi partenariale (CHU, Croix Rouge...) sera organisée dès lors que les besoins seront identifiés.

Lors du dernier Conseil de la Métropole, une aide d'urgence de 10.000€ a été attribuée à l'association ACTED, reconnue comme l'un des principaux acteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, au titre de la loi Oudin.

